

Le 2 mars deux mille vingt, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni au Parc des Expositions à Charolles, sous la présidence de Monsieur Fabien GENET, suivant convocation en date du vingt-cinq février deux mille vingt affichée le même jour.

**DELIBERATION N° 2020-004 – ADMINISTRATION GENERALE
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment important dans la vie démocratique d'une collectivité. Présenté en Conseil communautaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, il permet à l'assemblée délibérante :

- ↳ de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités affichées dans le budget primitif qui sera examiné le 27 avril prochain,
- ↳ d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- ↳ de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

L'année 2020 sera marquée essentiellement par :

- la continuité des décisions prises depuis la fusion au 1^{er} janvier 2017 avec la finalisation des opérations en cours (Stade d'athlétisme à Paray le Monial, Déplacements doux à Charolles et à Digoin),
- la poursuite de l'intégration des nouveaux périmètres de compétence, notamment en ce qui concerne la voirie.

Le Budget 2020 pourra constituer dans une certaine mesure un budget de référence, en raison notamment de l'absence de nouveaux transferts de compétence et d'ouverture de nouveaux équipements.

Pour mémoire, la loi Notre du 7 août 2015 est venue apporter des précisions sur le contenu du DOB.

En effet dans les EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat, publié et transmis aux communes membres de l'EPCI.

Etant rappelé que le DOB ne nécessite pas en lui-même de positionnement. Il est néanmoins nécessaire de justifier de l'effectivité de ce débat qui se traduira par une délibération permettant d'en vérifier la tenue.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.2313-1, L.5211-18-1 et L.5211-36,

Vu le rapport joint en annexe,

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 06 février 2020,

Vu l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 13 février 2020,

Après intervention du Président Fabien GENET,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

PREND ACTE à l'unanimité

- ↳ **de la communication du rapport et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Envoyé en préfecture le 10/03/2020.

Reçu en préfecture le 10/03/2020

Affiché le

ID : 071-200071884-20200302-2020_004-DE

Nombre de conseillers en exercice : 75

Membres présents à la séance : 55

Titulaires présents :

Président : Fabien GENET

Vice-présidents : André ACCARY, Noël PALLOT, Elisabeth PONSOT, Jean-Marc NESME, Magali DUCROISSET, Jean PIRET, Bernard LAUGERE, Gilles PERRETTE, Michel LASSOT, Patrick BOUILLON, Eric BRAZ, Jacky COMTE, Bernard JAILLOT.

Délégués communautaires : Louis ACCARY, Danielle BAUDIN, Yves BAYON, David BEME, DANIEL BERAUD, Pierre BERTHIER, Georges BORDAT, Eric BRUN, Chantal CHAPPUIS, André COTTIN, Jean-Bernard DESCHAMPS, Pascal DESCREAUX, Martine DESPLANS, Pierre DUCERF, Gérard DUCHET, Paul DUMONTET, Roger DURAND, François FORET, Nicole GEORGES, Gilles GUERIN, Joël GUYOT DE CAILA, Robert KLEINGAERTNER, Christian LAROCHE, Jean-Baptiste LEFORT, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Annie-France MONDELIN, Dominique NUGUE, Patrick PAGES, Michel PELLIER, Pascal RAMEAU, André RIBOULIN, Lolita RODRIGUEZ, Edith TERRIER, Florence TERRIER, Daniel THERVILLE, François JOLY, Michel TRAVELY.

Suppléants présents : Patrice MAILLY, Alain MIMEUR, , Florence De CHANAY.

Délégués ayant donné pouvoir : Gérald GORDAT à Pierre BERTHIER, Philomène BACCOT à Daniel THERVILLE, Emmanuel REY à Patrick PAGES, Sylvianne BONNOT à Paul DUMONTET, Jean-Yves BICHET à Noël PALLOT, Gérard LALLEMENT à Gérard DUCHET, Anne-Marie MAGNY à Annie France MONDELIN, Catherine CLERGUE à Florence TERRIER, Annie BOISSARD à Jean-Marc NESME, Daniel GORDAT à Michel TRAVELY, Paul FAROUZE à André ACCARY, Amélie THURIN à Gilles PERRETTE, Denise MEHU à Jean Baptiste LEFORT.

Délégué(es)absent(es)non suppléé(es) et non représenté(es) : Régis LAURENT, Laurence ROUVET, Daniel MELIN, Hubert BURTIN, Chewki MARHEZ, Arnaud LABAUNE, Frédéric COUTO.

Ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré en séance, le 2 mars 2020

Pour extrait conforme

Le Président

Fabien GENET

